

## Ecole Régionale des Beaux-Arts - Mise en réseau des structures régionales d'art contemporain - Demande de subvention

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Direction Régionale des Affaires Culturelles nous informe qu'elle est susceptible d'allouer à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts une subvention complémentaire de 114 716 F au titre de l'exercice en cours, pour favoriser le renforcement de ses initiatives au sein du réseau des structures d'art contemporain en Franche-Comté.

Ce concours favorisera le renforcement du travail d'édition de l'école, notamment avec la publication d'une suite de livrets intitulés «extraits», qui rendront compte de projets pédagogiques et culturels significatifs réalisés actuellement avec divers projets partenaires (professionnels, écoles d'art, institutions).

Il permettra aussi la contribution à des projets communs avec le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), le Centre d'Art de Montbéliard, l'Université (Diplôme d'assistant artistique) dans le sens d'une meilleure efficacité de la diffusion régionale dans le domaine des arts plastiques.

Aussi le Conseil Municipal est-il invité à :

- solliciter de l'Etat (DRAC Franche-Comté) une subvention de 114 716 F,

- inscrire au Budget de l'exercice courant par décision modificative, en recettes au chapitre 92.23.6236.6261.6068.49000 et en dépenses au chapitre 92.23/74718.49000, le montant de ladite subvention, dès réception de sa notification.

Le coût de ces projets s'élève à 150 000 F et se décompose comme suit :

92-23 nature 6236 - impression catalogues	75 000 F
92-23 nature 6261 - affranchissement	15 000 F
92-23 nature 6068 - autres fournitures	60 000 F

Ils seront financés comme suit :

Ville de Besançon	35 284 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles	114 716 F

la part de la Ville étant inscrite au budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 21 décembre 1999.*